

Résumé du règlement de taxation n° 373 pour l'année 2022

Taux de la taxe foncière (taux unique) : il est fixé à .86 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

Taux de la taxe spéciale pour les activités d'investissement (taux unique) : il est fixé à 0.13 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Tarification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles

Pour les usagers qui bénéficient du service de collecte et de disposition des matières résiduelles, le Conseil fixe la tarification suivante :

- le bac à ordures de 360 litres : 164 \$;
- le bac à récupération de 360 litres : 17 \$;
- le bac des matières putrescibles ou organiques à 34 \$.

Tarification pour la vidange des installations septiques : elle est de 102 \$ par installation.

Tarification pour l'entretien des systèmes ECOFLO ET UV

La tarification est de 534\$ par installation septique entretenue par Premier Tech Aqua et la tarification est de 529 \$ par installation septique de la compagnie Bionest.

Règlement n° 238 / Aqueduc et Égout de la rue Hudon (Immobilisation)

Un montant de 530 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 231 / Plans et devis / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Un montant de 17 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 241 / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 257 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 242 / Aqueduc / Secteur de la route Martineau (côté nord de la voie ferrée), rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 269 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité au Règlement n° 254 / Aqueduc / Secteur du 3^e Rang Ouest (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 277 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 347 / Aqueduc / Secteur du Carré St-Louis et de la route 132 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 542 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité à la résolution 228-01-2019 et 28-02-2021/ Les compteurs d'eau/ Secteur du Carré St-Louis et de la route 132 (immobilisation)

Le conseil fixe la taxe spéciale à 110 \$ pour les compteurs d'eau 5/8 x 3/4, à 190 \$ pour les compteurs d'eau 1", à 401 \$ pour les compteurs d'eau 1.5 " et à 539 \$ pour les compteurs d'eau 2".

Aqueduc au compteur

Pour les 358 premiers mètres cubes d'eau consommés ou non, le Conseil fixe la tarification du service à 235 \$ pour chaque immeuble desservi par l'aqueduc. Toute consommation qui excédera la consommation établie de 358 mètres cubes par année, le tarif sera établi comme suit et additionné au tarif de base : .66¢ du mètre cube excédentaire.

Un montant pour l'entretien du réseau d'aqueduc sera facturé à chaque immeuble desservi par le réseau. Soit 78 \$ pour l'entretien du réseau de la 230 et 106 \$ pour le réseau de la 132, Carré St-Louis.

Égout

Pour les usagers qui bénéficient du service d'égout, le Conseil fixe la tarification du service d'égout à 93\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel ».

Un montant pour l'entretien du réseau d'égout sera facturé à chaque immeuble desservi par le réseau. Soit 66 \$ pour l'entretien du réseau de la 230 et 148 \$ pour le réseau de la 132, Carré St-Louis.

Versements de taxes

Le 1^{er} versement ou unique versement : 30 mars 2022, le 2^e versement : 16 mai 2022, le 3^e versement : 15 juin 2022, le 4^e versement : 15 juillet 2022 et le 5^e versement : 15 août 2022.

Taux d'intérêt et pénalité : Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité est fixé à 8 %. En plus, une pénalité sera calculée au taux de 0.5% sur les versements échus qui seront alors exigibles par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année jusqu'au 31 décembre 2021.

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS D

Pour ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs à payer, proposez « **Municipalité Ste-Anne de La Pocatière** ».

Important : portez une attention particulière à l'orthographe. Inscrivez-le tel que mentionné entre les guillemets.

VOIR VERSO : Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.													
COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016								DUPLICATA					
MUNICIPALITÉ		MATRICULE						DATE D'ENVOI	N° COMPTE				
MUN. STE-ANNE-DE-LA-POCATION		VILLE	FUSION	ISS	SEC	IMP	CA	BAI	LOC	29-02-2016			
		14090	3544	75	1252			01	0001				
DEBTEUR DE COMPTE		ADRESSE ET CADASTRE						N° SIRC	NON RÉG.	IND			
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBTEUR(S) DU COMPTE								207					
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE				NUMÉRO DU PRÊT			PÉRIODE D'IMPOSITION						
							ANNÉE 2016						

Voici, sur un compte de taxes, où se retrouve votre matricule. Vous devez inscrire le code de la municipalité **14090** suivi des 10 chiffres. Pour cet exemple : 140903544751252, soient les quinze chiffres qui constituent un numéro de compte.

Si ce numéro est suivi de zéros : 000 000 000 vous ne les inscrivez pas.

Pour quelques cas isolés, il peut y avoir un chiffre après votre numéro, comme 01 ou 02 : vous devez l'inscrire.

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ (avec taxes) 2021	
PAVAGE FRANCOEUR	35 458 \$
CONSTRUCTION CITADELLE INC.	240 381 \$
CLAUDE DIONNE	26 392 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	326 747 \$
MRC DE KAMOURASKA	199 784 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIÈRES RÉSIDUELLES	120 902 \$
SURETÉ DU QUÉBEC	125 526 \$
CONSTRUCTION BML	33 988 \$
ACTION PROGEX INC.	318 368 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	61 533 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	50 167 \$
FQM ASSURANCE	27 849 \$

Bureau municipal fermé au public

Le bureau municipal est fermé au public. Cette mesure a été prise en raison de la pandémie actuelle. **Toute rencontre nécessaire avec un membre du personnel municipal se fait que sur prise de rendez-vous. Pour ce faire, veuillez composer le 418 856-3192.**

LA TRAJECTOIRE
DES PARTICULES
ATELIER DE CRÉATION LITTÉRAIRE

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT

Pour qui ?	Quand ?	Où ?
Pour tous. Petits et grands. Amateurs ou professionnels.	Le samedi 26 février 2022 de 9 h à 12 h.	La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière 900, 6e av. Pilote, QC, G0R 1Z0
Quoi ?		
Dans un cadre décontracté, expérimentez la création littéraire à travers divers exercices d'exploration. Il vous sera suggéré d'écrire de courts textes de genre poétique. Au terme de l'atelier, vous pourrez, ou non, diffuser un de vos textes dans le cadre d'un parcours installé dans la Ville de La Pocatière. Le parcours La trajectoire des particules se déploiera dans les vitrines de commerces. Les affiches combineront les arts visuels à la littérature par l'assemblage d'un poème et d'une illustration de l'artiste en art visuel Jony Young.		
Les places sont limitées, veuillez vous inscrire avant le 22 février au villeartactuel@gmail.com ou par téléphone au 418 717-3345.		
Présenté par :		
Cet événement est rendu possible grâce au soutien financier de :		
		
		

Balade en famille au Boisé Beaupré

Profitez du grand air et de la nature en parcourant les sentiers de raquette ou de ski de fond,
le dimanche 6 mars de 13 h à 16 h au boisée Beaupré
(route Ste-Anne/St-Onésime)

Tire d'érable et breuvages chauds offerts

Entrée libre et gratuite, pour tous

ACTIVITÉ ADMISSIBLE POUR LE COUCOURS KAMOURACTION

Location d'équipement possible au Cégep de La Pocatière, sur semaine, au 418 856-1525, poste 2226 (réservez à l'avance).

Cette activité a été initiée par le comité de la famille et des personnes âgées de la municipalité, en collaboration avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la Ville de La Pocatière, le Service intermunicipal de sécurité incendie de Ville de La Pocatière et le Restaurant Mikes La Pocatière.

Pour plus d'information, contacter la municipalité au 418 856-3192 ou à paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60 \$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.

Vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

Programme Réno-Région

La MRC de Kamouraska invite les propriétaires-occupants qui ont des travaux à exécuter pour corriger les déficiences majeures que présentent leur résidence, à déposer une demande dès maintenant. Cette subvention peut atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. La date limite pour déposer une demande est fixée au 1^{er} mars 2022.

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants à revenus faible ou modeste qui vivent en milieu rural et les conditions d'admissibilité peuvent être consultés sur le site de la Société d'habitation du Québec, au <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/renoregion.html>.

Le formulaire pour déposer une demande est disponible sur le site internet de la MRC de Kamouraska, au http://www.mrckamouraska.com/documentation/SHQ_Formulaire_Inscription_PRR_2021-2022.pdf.

Un sondage pour la conservation des milieux humides et hydriques du Kamouraska

La MRC de Kamouraska réalise son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), en collaboration avec OBAKIK. Tous les citoyens du Kamouraska sont invités à remplir d'ici le 18 février 2022 le [sondage](#) à

<https://fr.surveymonkey.com/r/mrckamouraska>

C'est l'occasion, pour les citoyens, de nous faire part de leurs préoccupations et leurs attentes en lien avec la conservation des milieux humides.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Valérie Labrecque, coordonnatrice à la gestion intégrée de l'eau ou écrire un courriel à l'adresse :

info-prmhh@mrckamouraska.com

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Vaccination contre la COVID-19

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent annonce le passage d'une équipe mobile de vaccination contre la COVID-19 le **24 février 2022** à la salle du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-La-Pocatière de **12 h 45 à 18 h 45**. De plus, des infirmières seront sur place pour répondre à toutes vos questions au sujet de la vaccination contre la COVID-19, et ce, sans obligation de votre part. Les vaccins Moderna et Pfizer BioNTech seront disponibles lors de cette activité. Les doses 1 et 2 seront proposées pour les enfants de 5 à 17 ans et les doses 1 et 2 de même que la dose de rappel (dose 3) seront offertes aux personnes de 18 ans et plus. **Aucun rendez-vous n'est nécessaire.** Nous vous attendons en grand nombre.

Séance du Conseil municipal

En raison des mesures sanitaires, présentement en vigueur, la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra à **huis clos le lundi 7 mars 2022 à 20 h**. La bande sonore est disponible sur le site internet municipal à <https://ste-anne-de-la-pocatiere.com> sous les onglets Municipalité/Conseil municipal/Captation audio des séances du conseil.

Rosaire Ouellet, maire

